

Commune de TRICOT



1 rue Saint-Antoine
60420 TRICOT
Tél : 03 44 51 30 12
Courriel : mairie.tricot@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

12U15

Rendu exécutoire
le



P.A.D.D
Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Date d'origine :
Octobre 2017

2

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 7 novembre 2017

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 4 décembre 2018

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise





PLAN LOCAL D'URBANISME

12U15

Rendu exécutoire
le



ORIENTATIONS GÉNÉRALES PROPOSÉES

Date d'origine :

Octobre 2017

2a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 7 novembre 2017

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 4 décembre 2018

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Commune de Tricot

Mairie de Tricot
Rue Saint-Antoine
60420 TRICOT
Téléphone : 03 44 51 02 42
Courriel : mairie.tricot@wanadoo.fr



TRICOT

Agence d'urbanisme Arval

Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis Place de la République - 60800 Crépy-en-Valois
Téléphone : 03-44-94-72-16 fax : 03-44-39-04-61
Courriel : nicolas.thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Géog-Urb)

Participation financière :

Conseil Départemental de l'Oise



Août 2016

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Suivant l'article L.151-2 du code de l'urbanisme, les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) comprennent un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Le rapport de présentation s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le P.A.D.D. arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Dans le respect des orientations définies par le P.A.D.D., les orientations d'aménagement et de programmation comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. Ces orientations peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

Le présent document présente donc les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme de la commune de Tricot en les exposant par thématique abordée, et en rappelant les enjeux soulevés par le diagnostic. Enfin, une traduction graphique de ces orientations générales d'aménagement et d'urbanisme sous forme de schéma de principe accompagne ce document.

Le présent document vient en complément du rapport de diagnostic établi en février 2016. Le P.A.D.D. a été présenté à l'ensemble des services de l'État et personnes publiques associées ou ayant demandé à être consultés lors d'une réunion de travail en date du 20 décembre 2015, 3 mars 2016 et 16 juin 2016. Le 8 septembre 2016, s'est tenu un débat, au sein du conseil municipal, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables proposé.

A l'issue de la mise à disposition du public du P.A.D.D. par sa présentation dans un document 4 pages diffusé dans tous les foyers à compter de septembre 2016, a débuté le volet réglementaire du P.L.U. qui traduit ce projet communal.

Élaborer un Plan Local d'Urbanisme pour mieux maîtriser l'évolution de la population

Conforter Tricot comme pôle de proximité au sein de l'espace rural et accueillir de nouveaux habitants à un rythme maîtrisé et en priorité dans la trame urbaine constituée.

ENJEUX SOULEVÉS PAR LE DIAGNOSTIC

- Le nombre d'habitants sur la commune, après avoir connu une forte évolution dans la décennie 90, s'est stabilisé autour de 1466 habitants depuis 1999. La forte évolution de la décennie 90 s'explique par une combinaison d'un solde naturel et d'un solde migratoire largement positif, tandis que la stabilité démographique des années 2000 s'explique par le départ d'une partie des habitants, compensé par un solde naturel resté positif. Ces départs sont liés à **un manque de logements adaptés au parcours résidentiel des habitants**, dont la construction a été freinée de 2001 à 2005 par l'élaboration du Plan de Prévention du Risque de Mouvement de Terrain (PPRMT), alors que la commune connaît **un phénomène de desserrement des ménages important qui implique un besoin croissant de nouveaux logements**.

- Malgré ces départs, Tricot est une commune qui reste attractif grâce à sa gare, à sa structure commerciale de proximité et à ses équipements publics, à la proximité de l'agglomération compiègnoise, sa bonne accessibilité à la région parisienne, et le prix de son foncier qui reste abordable. **Il convient de se positionner et de déterminer des objectifs chiffrés en matière de croissance de la population pour les 15 ans à venir, dans ce contexte d'attractivité du secteur** pour les ménages à la recherche d'une implantation résidentielle, en proposant des projets adaptés aux besoins et en prenant en considération les caractéristiques de la commune.

- La commune de Tricot se caractérise par **une tendance au vieillissement démographique sur les 15 dernières années**, avec un glissement progressif des tranches d'âges malgré un taux de natalité resté positif. D'ici 2030, il convient de prendre en considération la poursuite du phénomène de vieillissement des jeunes ménages installés dans la décennie 90 et du départ d'une partie des enfants atteignant l'âge adulte, donc appelés à quitter le foyer familial. Aussi, il convient de privilégier la réalisation d'opérations de logements constituées de typologies mixtes, de tailles variées, et étalées dans le temps au lieu d'une opération mono-spécifique sur une période courte (effet «lotissement pavillonnaire») impactant directement les besoins en équipements et l'évolution en «dent de scie» du nombre d'habitants. Se pose donc, à l'horizon 2030, **la question du maintien d'un meilleur équilibre des tranches d'âge, notamment en agissant sur l'offre en logements**.

ORIENTATIONS PROPOSÉES

- Profiter de l'attractivité du secteur à l'échelle départementale pour relancer la croissance **démographique au regard du rôle de pôle de proximité que joue Tricot** dans le territoire, dans l'optique de garantir le bon fonctionnement des équipements publics locaux et la vie de la commune. L'évolution démographique est **néanmoins maîtrisée au regard de sa traduction en termes de consommation d'espaces**, tout en tenant compte du patrimoine bâti et des paysages de la commune qu'il convient de ne pas altérer. Pour cela, la commune mise essentiellement sur un développement au sein de la trame urbaine et dans la continuité, et sur des opérations d'aménagement de qualité, à l'horizon 2030, **visant à maintenir une répartition équilibrée des tranches d'âge**.

- **Adapter l'offre en logements par une diversification de leurs typologies** en permettant notamment aux jeunes ménages de pouvoir rester ou s'installer à Tricot, notamment en accédant à la propriété dans une gamme de logements adaptés alors qu'aujourd'hui l'offre est limitée en logements de petite et moyenne taille. **Permettre la redistribution de nouveaux logements au sein de la trame déjà urbanisée** en tenant compte également des conditions de renouvellement des habitants au sein des logements déjà existants qui pourraient changer d'occupants d'ici 2030.

- **Envisager un taux de croissance annuel moyen autour de 0,9%, engendrant un gain d'environ 180 habitants**, soit près de 1700 habitants environ en 2030 pouvant se traduire par une **moyenne d'environ 9 nouveaux ménages par an**. Outre, le renouvellement des occupants au sein des logements existants (personne seule ou en couple remplacée par un ménage avec enfants), ces ménages seront accueillis par de nouvelles constructions résultant du remplissage des espaces restés libres de construction, de la variation de la vacance et des résidences secondaires, de l'aménagement de logements au sein de bâtis existants, par la transformation des corps de ferme situés au cœur du bourg, et par l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs dans la trame urbaine déjà constituée et dans la continuité de la trame urbaine.

Scénario envisagé : Taux moyen de 0,9% par an, soit un taux similaire à celui observé entre 1982 et 1999 sur la commune

2007	taux d'évol. annuel moyen de Tricot 07/12	2012	taux d'évol. annuel moyen 12/17	2017	taux d'évol. annuel moyen 17/20	2020	taux d'évol. annuel moyen 20/25	2025	taux d'évol. annuel moyen 25/30	2030	Évolution entre 2017 et 2030	Moyenne annuelle entre 2017 et 2030
1436	0,41%	1466	0,51%	1504	0,90%	1545	0,90%	1616	0,90%	1690	+ 186 habitants	+ 14 habts/an

Scénario logements sur la base du scénario de population envisagé :

2007	taux d'évol. annuel moyen de Tricot 07/12	2012	taux d'évol. annuel moyen 12/17	2017	taux d'évol. annuel moyen 17/20	2020	taux d'évol. annuel moyen 20/25	2025	taux d'évol. annuel moyen 25/30	2030	Évolution entre 2017 et 2030	Moyenne annuelle entre 2017 et 2030
563	0,18%	568	0,52%	583	1,24%	605	1,45%	650	1,59%	703	+ 120 logements	+ 9 lgts/an

Permettre la réalisation de constructions à usage d'habitat mieux adaptées aux besoins

Permettre la réalisation d'environ 120 nouvelles résidences principales à l'horizon 2030 à partir des différentes disponibilités existantes dans la trame urbaine déjà constituée et par l'aménagement de nouveaux secteurs, en maintenant une offre en logements diversifiée

ENJEUX SOULEVÉS PAR LE DIAGNOSTIC

- En lien avec les objectifs de population, il convient d'évaluer le nombre de logements nécessaires suivant un objectif de modération de la consommation des espaces agricoles et naturels à des fins urbaines. Au sein de l'enveloppe déjà urbanisée, il reste un potentiel élevé de création de logements soit par transformation de bâtiments existants (division, changement d'usage, logements vacants réoccupés, dents creuses), soit par le remplissage des terrains encore libres de construction («dents creuses») au regard de leur desserte actuelle par les réseaux. Le projet communal devra notamment prendre en compte une opération de réhabilitation de 32 logements locatifs sociaux en cours rue des Tilleuls. Tricot compte également des corps de fermes qui ne sont plus en activité mais situés dans des secteurs à enjeu, à proximité des commerces, services et équipements. En outre, la commune a réalisé les aménagements nécessaires au développement d'une zone à vocation d'habitat sous forme d'extension urbaine au nord du bourg (réseaux d'eau et d'électricité au droit de la zone, gestion du risque de ruissellement des eaux pluviales...). Des objectifs de maîtrise de la densité du bâti peuvent être avancés au PLU, plus particulièrement sur les secteurs identifiés comme à enjeu d'aménagement. On note cependant de grands terrains disponibles qui pourraient être valorisés mais qui font l'objet d'une rétention foncière (zone 2NA du POS).

- **Le parc de logements est essentiellement composé de grands logements** (près des 3/4 des logements ont au moins 4 pièces, part en hausse entre 2007 et 2012) alors que les logements de petite ou moyenne taille répondent plus spécifiquement aux besoins des ménages composés de 1 à 2 personnes, notamment pour les jeunes en décohabitation désirant rester sur la commune. Des logements de taille moyenne sur des terrains aux superficies réduites peuvent également répondre à des primo-accédants à la propriété ou aux attentes de ménages souhaitant rester sur la commune mais dans un logement plus adapté (cas des personnes âgées par exemple). **L'offre locative est importante** (40% des résidences principales dont la moitié en offre publique) mais n'est pas toujours adaptée aux besoins des nouveaux arrivants. Il convient donc de **s'interroger sur l'adéquation entre offre et demande en logements suivant les populations visées.**

ORIENTATIONS PROPOSÉES

- **S'inscrire dans une démarche répondant aux objectifs du développement durable par une modération de la consommation d'espaces agricoles ou naturels** à des fins urbaines suivant les besoins fonciers impliqués par le scénario de croissance retenu **et tenir compte des déplacements induits.** La densité moyenne du bâti sera augmentée du fait des possibilités de création de logements dans la trame urbaine déjà constituée. En revanche, l'urbanisation en épaisseur des terrains déjà construits sera limitée afin de préserver la typologie urbaine du bourg, (maintien des cœurs d'îlots verts, fond de jardins, pâtures et bosquets au sein de la trame bâtie) et rester cohérent avec la capacité des réseaux existants.

- La mise en œuvre du scénario de croissance envisagé repose essentiellement **sur le renouvellement urbain des petits collectifs en locatif public existants rue des Tilleuls et tient compte du potentiel estimé à une quarantaine de logements au sein de la trame bâtie** (transformation de résidences secondaires et logements vacants, dents creuses, division et mutation du bâti existant intégrant les corps de ferme). La mise en œuvre des objectifs démographiques avancés implique une quarantaine de logements sur de nouveaux secteurs à enjeu d'aménagement. **Ce scénario nécessite de rendre urbanisable environ 3 ha.** Il est proposé de valoriser le secteur situé le long de la rue Moulard directement équipé par les réseaux afin de conforter le pôle d'équipement autour de la salle des fêtes au sud du bourg par une zone mixte habitat/équipements. Il est également proposé de confirmer l'urbanisation possible à des fins de logements rue de Courcelles, au nord du bourg.

- Porter un **effort de construction vers la réalisation de logements de taille petite et moyenne** (2 à 4 pièces) permettant le maintien des jeunes sur le territoire en leur facilitant l'accession à un premier logement ou à des personnes âgées de revenir vers un logement de taille plus approprié et à un coût maîtrisé, notamment par le biais de l'opération de renouvellement urbain des petits collectifs de la rue des Tilleuls.

Répondre aux besoins en équipements, en services et en loisirs aux habitants actuels et futurs

Conforter et développer les services dans les polarités existantes (pôle commerciale Grande Rue, pôle scolaire et pôle de loisirs au sud du bourg) et renforcer leurs connexions par des projets d'aménagement adaptés

ENJEUX SOULEVÉS PAR LE DIAGNOSTIC

ORIENTATIONS PROPOSÉES

- La commune dispose d'une **gamme de commerces, d'équipements et services de proximité relativement développée** et répondant à une partie des besoins des habitants. La gare de Tricot est un atout particulièrement important pour la qualité de vie des habitants du territoire.

- **Deux polarités principales se dégagent** clairement, l'une au niveau de l'axe commercial de la Grande Rue, de la mairie et de l'église et l'autre au niveau des équipements publics autour du groupe scolaire, des équipements sportifs et du mail planté. Ces deux polarités pourraient être davantage valorisées en atténuant le caractère routier de la Grande Rue au niveau de l'Église et en donnant **davantage de lisibilité aux équipements publics dans la trame urbaine**. Leur connexion par un projet d'aménagement créant une liaison entre les deux polarités est à envisager.

- Les équipements publics existants (scolaires et sportifs) répondent aujourd'hui aux besoins des habitants. **Le projet communal devra cependant anticiper les besoins futurs en équipements** en lien avec le développement démographique projeté. Si besoin, de futurs équipements publics pourraient s'implanter dans la continuité de la salle des fêtes de façon à renforcer cette troisième polarité.

- **Conforter la centralité autour de la Grande Rue** tant dans son fonctionnement (sécurité des piétons, ralentissement des véhicules, stationnement, etc.) que dans son traitement urbain et paysager (rapport entre minéral et végétal, revêtement au sol). Étudier la possibilité de **développer de nouveaux services qui répondent aux besoins du territoire** et qui viennent renforcer les commerces et services déjà implantés sur la Grande Rue et la situation de Tricot en tant que pôle de proximité.

- **Conforter la centralité autour des équipements scolaires et sportifs**, et permettre notamment le renouvellement urbain du quartier des Tilleuls sur le secteur agricole et l'ancienne ferme rue Saint-Antoine. Créer les conditions permettant de **reconnecter la Grande Rue aux équipements scolaires et sportifs en créant une sente piétonne entre ces deux polarités**.

- **Conforter les équipements existants**, notamment le groupe scolaire et la salle des fêtes, dont les capacités répondent à l'accueil d'environ 180 nouveaux habitants d'ici 2030. Conserver une emprise d'environ 2,2 ha pour l'implantation de nouveaux équipements et stationnements au lieu-dit «La croix du Parc», autour du pôle de la salle des fêtes. Anticiper l'agrandissement du cimetière.

Veiller au bon fonctionnement des activités économiques sur la commune

Conforter Tricot comme pôle de proximité au sein de l'espace rural en permettant le développement de l'emploi et le maintien des commerces et services existants et offrir à l'activité agricole des conditions satisfaisantes de fonctionnement

ENJEUX SOULEVÉS PAR LE DIAGNOSTIC

- Tricot bénéficie d'activités commerciales et de services qui font du bourg un pôle de proximité dans l'espace rural, répondant aux besoins des habitants du territoire mais aussi aux habitants des communes limitrophes. **La pérennité de ces commerces est essentielle au maintien du cadre de vie** des populations du territoire.

- **La zone industrielle et artisanale de Tricot, qui s'est développée sur le site de l'ancienne sucrière, est un atout pour le territoire** qui bénéficie d'un nombre d'emplois conséquent (424 emplois en 2013 pour 555 actifs résident). Le projet communal devra prévoir le maintien des activités existantes et anticiper leur développement. Cependant, par rapport au POS, la zone industrielle et artisanale de Tricot offre des disponibilités foncières importantes au regard des besoins des activités présentes et de potentielles activités futures.

- **L'activité agricole reste bien présente sur la commune** avec 9 sites agricoles dont 6 sièges d'exploitations professionnelles en activité implantés dans la trame urbaine déjà constituée. **Les conditions du développement ultérieur de ces sites et d'autres constructions agricoles sont à intégrer aux réflexions** au regard des enjeux paysagers ou d'autres activités économiques, etc.. La valorisation du bâti existant qui ne serait plus utile à l'activité agricole est un enjeu important, en particulier si la totalité ou une partie des bâtiments libérés est imbriquée dans les secteurs habités de la commune (le bâtiment pourrait recevoir de nouvelles activités ou accueillir du logement). Les chemins d'exploitation, notamment le chemin de la rue de Courcelles à la rue de Montdidier, est à pérenniser pour permettre les déplacements d'engins agricoles hors de la trame bâtie.

ORIENTATIONS PROPOSÉES

- **Permettre le maintien d'une diversification commerciale dans le tissu ancien** de Tricot. **Laisser la possibilité aux activités existantes de se développer** en proposant un cadre réglementaire autorisant leur création et leur extension dès lors qu'elles restent compatibles avec l'environnement habité et que les conditions d'accès et de stationnement sont correctement gérées.

- **Permettre le développement des entreprises existantes dans la zone industrielle et l'implantation de nouvelles activités économiques et de nouveaux emplois** sur l'ancienne friche industrielle de la sucrerie et sur la zone d'activités du Hardissel. Maîtriser la consommation d'espaces agricoles en garantissant un projet cohérent, soit un total d'environ 10 ha. déjà prévus au POS.

- **Définir un projet d'aménagement et de développement démographique et économique en tenant compte des besoins du milieu agricole** : maintien d'une bonne accessibilité aux champs depuis les corps de ferme recensés dans la trame urbaine, possibilité d'aménagement, d'extension des bâtiments en activité et de nouveau projet agricole dans la trame bâtie et dans l'espace agricole. **Préserver notamment les parcelles agricoles situées à l'est du tissu bâti** où se situent une majorité des sièges d'exploitation et des bâtiments d'élevage. Maintenir les chemins d'exploitation utilisés par les exploitants. Conforter l'usage agricole des prairies d'élevage situées sur la butte de Coivrel.

Organiser et sécuriser la circulation en favorisant les modes de déplacement doux

Sécuriser la traversée de bourg, étudier des améliorations des conditions de stationnement, valoriser les modes de circulations douces notamment de part et d'autre de la Grande Rue et vers l'école et la gare, améliorer la desserte numérique

ENJEUX SOULEVÉS PAR LE DIAGNOSTIC

- Le secteur aggloméré se trouve à l'**intersection des deux axes routiers départementaux, la RD938 et la RD152**, qui garantissent son intégration dans le territoire de l'Oise et de la Somme et son accès aux principaux pôles urbains (Compiègne, Beauvais, Montdidier, Amiens). Ces deux routes traversent le périmètre aggloméré (Grande Rue). **Le virage devant l'église et les commerces pose occasionnellement des problèmes de sécurité**, en particulier lié au manque de stationnement. Les circulations piétonnes pourraient également être favorisées par une signalétique ou des aménagements adaptés. Suivant les secteurs à enjeu d'aménagement retenus pour accueillir une nouvelle urbanisation, il convient de **s'interroger sur leur desserte depuis les rues existantes pouvant impliquer de nouveaux aménagements**. Au regard du nombre croissant de véhicules par foyer, les besoins en stationnement dans le bourg sont à anticiper par une réglementation adaptée.
- La commune est particulièrement **bien desservie par les transports en commun** grâce à la gare de Tricot située sur la ligne Compiègne/Amiens, à l'offre en car du département, le transport à la demande TADAM mis en place par l'intercommunalité et l'offre de taxis local. Cette offre est à valoriser dans le projet communal.
- Le bourg de Tricot est traversé par des sentes particulièrement fréquentées pour les déplacements piétonniers. La **valorisation de ces cheminements existants (ou disparus pour certains) peut contribuer à la qualité du cadre de vie** et constituer une alternative aux déplacements motorisés. La création de cheminements piétons entre les secteurs à enjeu d'aménagement et les polarités du bourg est également à considérer. Le maintien des cheminements existants depuis le centre-ancien vers la gare, dont l'accès se fait essentiellement à pied pour les habitants, est capital dans le fonctionnement du secteur aggloméré.
- Les **réseaux d'eau et d'assainissement répondent aux besoins actuels** et leur capacité permet le développement démographique. La station d'épuration est dimensionnée pour accueillir plus de 500 habitants supplémentaires (seule la commune de Tricot y est raccordée). En revanche le **réseau électrique pourrait nécessiter des renforcements ponctuels**. La présence du réseau de gaz de ville est un atout dans le cadre de la diversification du bouquet énergétique. La couverture par les réseaux de télécommunications et le numérique est satisfaisante sachant que la commune sera raccordée d'ici 2017 au réseau très haut débit prévu par le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

ORIENTATIONS PROPOSÉES

- **En lien avec le Conseil Départemental, poursuivre la réalisation d'aménagements sur la RD938 (Grande Rue)** dans le but de sécuriser la traversée du bourg. Une attention particulière sera portée à l'espace central, au niveau de l'église et aux abords des commerces et services.
- **Optimiser les conditions de stationnement par des aménagements et une réglementation adaptée**, au regard du taux de motorisation croissant des ménages et en fonction de la destination des constructions (habitat, commerces, services...).
- **Améliorer les déplacements piétons de part et d'autre de la Grande Rue** au niveau du secteur commercial, afin de sécuriser les circulations depuis les quartiers résidentiels vers les commerces et services. **Valoriser et retrouver les sentes existantes au sein de la trame urbaine**, notamment la sente entre la mairie et la gare ainsi que la sente entre la mairie et le mail de la rue Saint-Antoine qui permettra de connecter le pôle scolaire au centre-ancien de Tricot. **Mettre en valeur les autres cheminements entre Tricot et les villages avoisinants**. Ces cheminements participeront à la qualité du cadre de vie en constituant autant de lieux de promenade et en assurant le lien avec des circuits existants ou à développer à l'échelle supra-communale, et contribueront à renforcer le bourg en tant que pôle de proximité.
- **Conforter les transports en commun présents sur la commune, en particulier l'accès à la gare**, qui répond à la demande des habitants de Tricot et des villages alentour.
- Veiller au **maintien d'une bonne qualité de la desserte en eau potable et du traitement des eaux usées. Poursuivre les actions entreprises dans l'optimisation du réseau électrique**. Définir réglementairement pour les eaux pluviales les conditions de gestion sur place. S'assurer du maintien de la conformité de la défense incendie. Valoriser le gaz de ville en tant qu'offre énergétique diversifiée pour les porteurs de projet. **Tenir compte de la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)** de l'Oise en veillant notamment au renforcement de la desserte numérique de la commune (vers le très haut débit).

Un paysage de transition à gérer et une architecture locale à valoriser

Une gestion des paysages naturels et bâtis soucieuse du maintien de la diversité des milieux et visant à la préservation de la qualité du patrimoine bâti

ENJEUX SOULEVÉS PAR LE DIAGNOSTIC

- L'entité paysagère de la **butte de Coivrel** est un **élément singulier du paysage communal**, visible depuis des points de vue éloignés du Plateau Picard. La valorisation de ce paysage particulier suppose le **maintien de ses boisements et de sa trame bocagère**. Une attention particulière devra être portée pour le **maintien des points de vue depuis l'espace agricole** sur la butte de Coivrel.

- Le territoire communal s'inscrit dans le **paysage ouvert du Plateau Picard**, caractérisé par des paysages de grandes cultures, ici très rarement ponctués de trames végétales. Est posée la **question du traitement des franges urbaines** et de l'insertion de toute forme d'urbanisation dans ce site naturel particulier, en indiquant que chaque entrée de bourg est caractérisée par la présence d'éléments plantés. Seule la frange urbaine nord (cimetière et lotissements récents rue de Courcelles) est peu végétalisée et les limites paysagères espace bâti/espace rural, peu traitées ; elles pourraient faire l'objet d'une réflexion. La couverture végétale est peu importante mais significative dans la lecture du paysage communal. Les arbres ou haies le long de la voie ferrée, le long de la RD152 au sud du bourg et autour de la zone d'activités participent pleinement à l'insertion du bâti. C'est également le cas des arbres et les haies des jardins privés donnant sur l'espace agricole de grandes cultures (en particulier à l'ouest du bourg) ou des arbres qui ponctuent les espaces publics. Des dispositions peuvent être envisagées pour **garantir la préservation de ces éléments de végétation**.

- Tricot est dotée d'un **patrimoine bâti ancien et homogène, regroupé autour de la Grande Rue, de la rue Verte et de la rue Louis Hennon**, caractérisé par son aspect minéral largement dominé par le style de la brique ponctuée de pierres claires. Le cœur et de transept de l'église, située dans le centre-ancien, sont classés au titre des monuments historiques, garantissant la protection des paysages et du patrimoine. Plusieurs murs et murets ainsi que des éléments d'une construction peuvent présenter un intérêt patrimonial. La valorisation du bâti ancien est un moyen de confirmer les caractéristiques architecturales de la commune, contribuant à préserver son image rurale et son identité.

ORIENTATIONS PROPOSÉES

- **Définir au P.L.U. les conditions de préservation des haies et bosquets de la butte de Coivrel ainsi que des éléments plantés les plus marquants** (haies et alignements d'arbres le long de la voie ferrée et des voiries, arbres isolés, parcs et jardins...) ayant un rôle paysager significatif en limite de l'espace agricole ouvert ou dans les trames urbanisées qui pourront être identifiés au titre des éléments de paysage à préserver. Plus généralement, prévoir une réglementation adaptée à la **préservation de la butte de Coivrel en tant qu'espace d'intérêt paysager**.

- **Mettre en place des principes d'aménagement** (choix des sites, implantation et gabarit des constructions, traitement paysager des abords) **visant à optimiser l'insertion au site des nouvelles constructions** en respectant autant que possible la configuration des lieux, notamment à travers le traitement paysager de la frange du secteur à enjeu d'aménagement rue de Courcelles, situé au nord du bourg au contact avec l'espace agricole. Le développement urbain envisagé conduit à **préserver les trames végétales** qui bordent le bourg ainsi que les cœurs d'îlots, pâtures, jardins et bosquets compris au sein de la trame bâtie. **Veiller à préserver les perspectives visuelles** depuis le paysage du Plateau Picard agricole donnant sur le bourg et sur la butte de Coivrel.

- **Préserver et mettre en valeur les éléments bâtis anciens les plus significatifs** en adaptant la réglementation sur les principes d'implantation, de gabarit et d'aspect extérieur des constructions réhabilitées ou des nouvelles constructions situées dans les secteurs anciens de la commune. **Identifier les éléments bâtis les plus caractéristiques, notamment les murs en pierres en briques rouges vieilles**, méritant d'être préservés.

Répondre au mieux aux enjeux environnementaux identifiés sur le territoire communal

Une prise en compte rigoureuse des sensibilités environnementales, envisager la gestion des eaux de ruissellement, et la recherche d'économies d'énergie dans la construction tenant compte des spécificités architecturales du bourg

ENJEUX SOULEVÉS PAR LE DIAGNOSTIC

- La **butte de Coivrel est un réservoir de biodiversité** composé d'îlot boisé et de prairies humides. **Identifiée en tant que Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)** de type 2, ce milieu est doté de nombreuses sources et mares qui en font sa caractéristique (bien qu'il ne soit pas identifié comme une zone humide ou zone à dominante humide) et crée un milieu favorable à une flore et une faune spécifique (batraciens, reptiles, avifaunes). Ce milieu devra être protégé de l'urbanisation et le projet communal pourra également veiller au maintien de la trame bocagère et des éléments de biodiversité : mares, haies, arbres... En dehors de la butte de Coivrel, le reste du territoire communal n'est pas concerné par des sensibilités écologiques, ni par des zones humides ou à dominante humide.

- Le territoire communal est **concerné par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) «mouvements de terrains»**, résultant des risques d'effondrement de cavités souterraines. Ce document fixe des conditions à l'usage des sols qui constituent une servitude d'utilité publique intégrée au PLU. Les **inondations par ruissellement pluvial** sont également un aléa à prendre en considération sur la commune. La gestion des eaux de pluie devra être anticipée dans tout nouveau projet d'aménagement. La commune de Tricot a réalisé des ouvrages de gestion des eaux pluviales à travers 2 bassins d'orages dans la zone industrielle et un au nord du bourg, en amont de la dernière opération réalisée rue de Courcelles. La **coopérative agricole située près de la gare génère un risque d'explosion** par effet de surpression qui devra être pris en compte dans les aménagements futurs dans un périmètre de 50 m autour des silos.

- La traduction dans les documents d'urbanisme locaux des **objectifs de réduction de la consommation énergétique dans la construction** implique de réfléchir à des projets d'urbanisme et de construction durable répondant à cet objectif tout en cherchant à respecter les particularités locales.

ORIENTATIONS PROPOSÉES

- Inscrire le secteur à forte sensibilité écologique et paysagère de la butte de Coivrel en zone naturelle au plan, afin de **contribuer à la préservation de l'équilibre naturel de ce milieu et de maintenir la biodiversité à une échelle plus large**. Le principe de préservation des principaux éléments plantés ponctuant le territoire communal ainsi que les choix de développement du bourg répondent aux objectifs du Grenelle de l'Environnement sur la préservation des espaces naturels et agricoles, et veillent à ne pas porter atteinte aux continuités écologiques potentielles.

- **Tenir compte des dispositions du PPRN applicables sur le territoire communal** pour s'assurer d'une bonne prise en compte du risque naturel dans le cadre des futures opérations d'aménagement et de construction. **Maintenir les secteurs d'écoulement naturel des eaux de ruissellement** en assurant les entretiens nécessaires à la régulation des eaux de ruissellement vers l'aval. Adapter la réglementation d'urbanisme à la problématique de la gestion des eaux pluviales en veillant à la préservation d'emprises non imperméabilisées Prendre en considération les **périmètres de protection autour de la coopérative agricole et bâtiments d'élevage**.

- Établir une **réglementation d'urbanisme** prenant en considération la réalisation de constructions ou d'installations s'inscrivant dans une **meilleure prise en compte des énergies renouvelables et visant à des économies d'énergie**, en particulier dans les secteurs à urbaniser et dans les secteurs de constructions récentes, sans compromettre pour autant la qualité du patrimoine bâti de Tricot.



PLAN LOCAL D'URBANISME

12U15

Rendu exécutoire
le



TRADUCTION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Date d'origine :

Octobre 2017

2b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 7 novembre 2017

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 4 décembre 2018

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



Schéma d'aménagement à l'horizon 2030 : ensemble du territoire

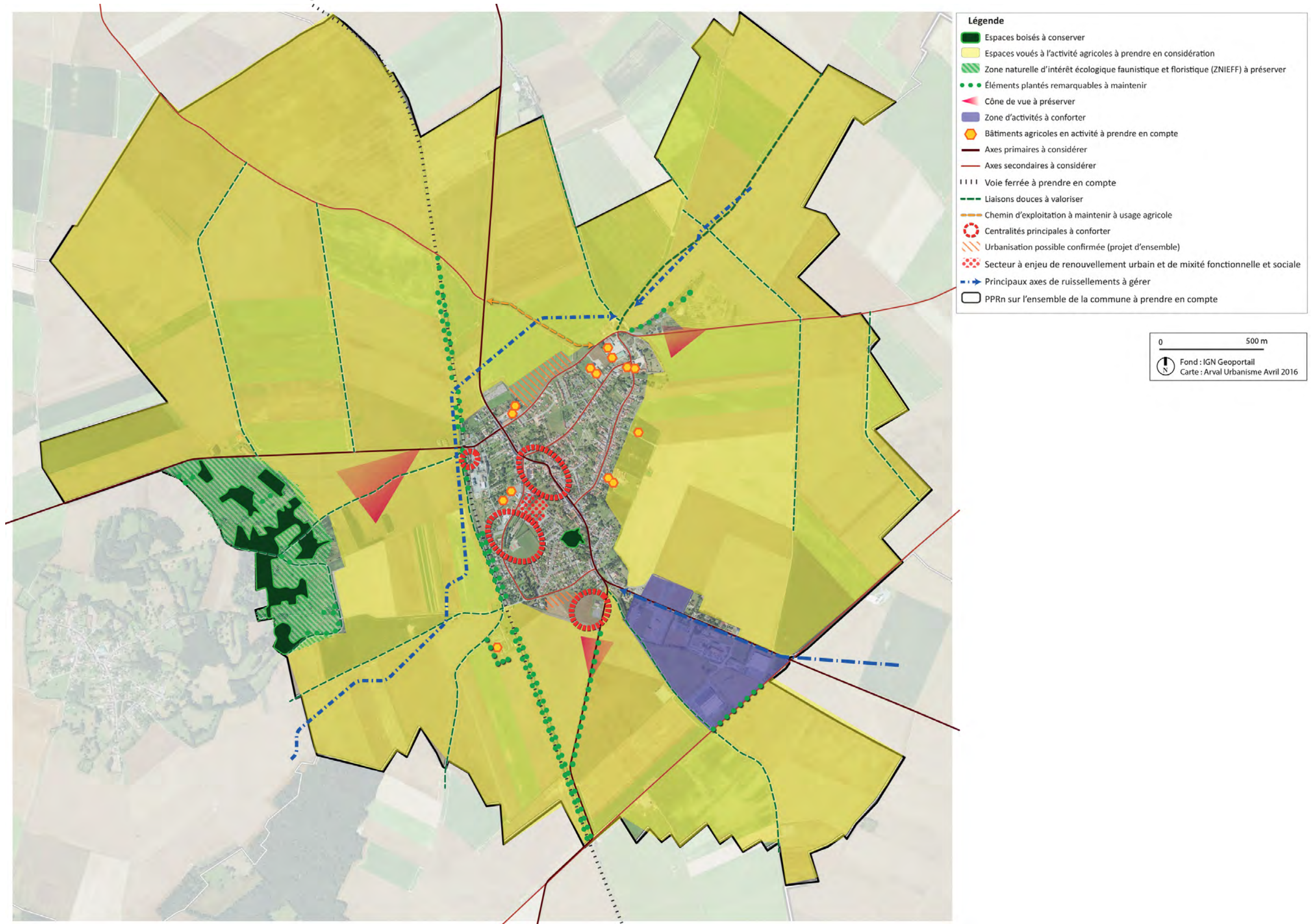


Schéma d'aménagement à l'horizon 2030 : le secteur aggloméré

